



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Restauration de l'église de Môtiers

L'église de Môtiers est sans aucun doute à ce jour l'un des plus prestigieux bâtiments appartenant à notre commune. Sa grande valeur patrimoniale ainsi que la richesse de son histoire en font un lieu d'importance nationale. Depuis sa construction au VI^e siècle, elle a déjà fait l'objet de nombreuses interventions

Aujourd'hui, l'édifice se dégrade fortement et une nouvelle étape de travaux importants doit être entreprise. Dès lors, depuis 2014, le dicastère des infrastructures, épaulé par la commission des bâtiments, les représentants de l'Office du patrimoine et quelques intervenants extérieurs, a fait établir un état des lieux afin de chiffrer et répertorier les mesures à mettre en place pour permettre une restauration de l'édifice en adéquation avec ses grandes valeurs architecturales et historiques. Selon le rapport technique établi, le montant des travaux est de 2'486'000 francs.

Une demande de crédit sera soumise aux membres du Conseil général le 24 septembre prochain. Toutefois, le financement du chantier se fera par trois axes. Le premier concernant les subventionnements possibles par le biais du Canton et de la Confédération, à hauteur de 667'000 francs, le second, par le biais de la recherche de fonds privés, à hauteur de 1'150'000 francs et enfin le troisième par un crédit d'investis-

sement communal, pour un montant net de 669'000 francs.

Pour ce qui du deuxième axe relatif à la recherche de fonds auprès de donateurs potentiels, l'association pour la restauration de l'église de Môtiers a été créée le 16 janvier 2018 et les statuts ont été adoptés. Celle-ci a pour but de soutenir la restauration, aussi bien financièrement, par la recherche de fonds, de dons et de subsides, qu'au travers d'une participation à des manifestations en faveur de cette restauration.

L'octroi de ce crédit permettra de lancer la campagne de recherche de fonds par l'association en lui donnant une légitimité dans sa démarche et permettra ainsi de concrétiser la restauration de cet édifice d'importance nationale.

La riche histoire de ce bâtiment nécessite que tout soit mis en œuvre pour le restaurer, afin qu'il reste un atout non seulement touristique, mais également historique de notre région.



Hommage à Daniel Schelling – A la foire de Couvet, 1961 (18/24)

© MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling



Echo des autorités

Les défis de l'année scolaire 2018-2019

Cela fait exactement un mois que les 1'287 élèves de notre cercle scolaire ont repris le chemin de leur collège : 482 élèves au cycle 1, 447 au cycle 2 et 358 au cycle 3, pour un total de 70 classes et environ 150 enseignants !

Les défis sont nombreux cette année. Plébiscité par le Conseil général le 4 juin dernier, le projet PRIMA ou plutôt sa mise en œuvre occupera l'équipe de direction du cercle scolaire ainsi que le premier groupe d'enseignants qui partiront cet automne en direction de l'Alle-

magne pour parfaire leurs connaissances de la langue de Goethe.

Le déploiement de l'outil Pronote, plate-forme de référence pour la communication entre l'Ecole et les parents, continue.

Le site internet www.jjrvdt.ch a fait peau neuve et vous propose désormais un accès rapide au blog de l'école, à l'application JJR ainsi qu'à Pronote.

Le concept de soutien pédagogique évolue ; de concert avec le

corps enseignant, une nouvelle forme de co-enseignement sera testée cette année, permettant aux élèves de rester en classe mais d'y recevoir le soutien d'un second professeur, plutôt que d'être régulièrement éloignés de leurs camarades de classe pour leurs leçons de soutien.

Cette forme de soutien sera nouvellement offerte aux élèves des années 1H et 2H. La direction est convaincue que ces changements apporteront une meilleure solution aux élèves rencontrant des difficultés dans leur apprentissage.

MISE AU CONCOURS

Le Conseil communal met au concours deux postes à temps partiel de :

Assistant socio-éducatif (h / f) ou éducateur de l'enfance (h / f) (taux d'activité entre 40 % et 80 %)

Les offres de service accompagnées d'un curriculum vitae, certificats, diplômes, etc., doivent être adressées jusqu'au 26 septembre 2018, au service des ressources humaines, rue du Temple 8, 2114 Fleurier.

Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : www.val-de-travers.ch/fr/vivre/actualites/infos-utiles/offres-emploi/

- Motion du groupe socialiste à la salle de gym de St-Sulpice de 18 h à 19 h et toute l'année à domicile, sur appel téléphonique et sur rendez-vous auprès de Mme Frédérique Clerc 078 801 84 44.
- Interpellations et questions **Venez nombreux : les séances sont publiques.**

Contrôle des champignons

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement, les mercredis et dimanches du 2 septembre au 31 octobre 2018



EN BREF

Tous aux urnes !

En sus de la brochure d'information fédérale, les électrices et électeurs ont la possibilité de se documenter sur les sites Internet suivants qui présentent les objets mis en votation de façon plus dynamique :

www.swiss.vote
www.easyvote.ch

Alors, toutes et tous aux urnes : vous pouvez voter par correspondance, via le Guichet unique (www.guichetunique.ch) ou au bureau électoral le dimanche 23 septembre de 10 h à 12 h (Hôtel de Ville, Temple 8, Fleurier).

Ensemble, faisons remonter le taux de participation et contribuons à la vie démocratique de notre pays !

INFORMATIONS PRATIQUES

Ordre du jour de la séance du Conseil général du 24 septembre

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le

Lundi 24 septembre 2018, à 19 h 30, à Couvet, Salle du Conseil général (Hôtel de Ville)

- Appel
- Lettres et pétitions
- Procès-verbaux des séances des 4 et 22 juin 2018
- Nominations
 - un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations suite à la démission de M. Francy Dumont
 - deux membres à la Commission de gestion et des finances suite aux démis-

sions de Mme Antoinette Hurni et M. Laurent Kramer

- un membre à la Commission des règlements suite à la démission de M. Laurent Kramer
- Rapport relatif à la répartition des subventions aux sociétés de la commune de Val-de-Travers
- Nouveau Règlement sur le statut du Conseil communal abrogeant celui du 16 février 2009
- Crédit de 210'000 francs pour l'élaboration d'un plan directeur pour la distribution d'eau potable
- Crédit de 2'486'000 francs pour la rénovation de l'église de Môtiers
- Communications du Conseil communal